

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

Budget Primitif 2025 – Budget Ville

N°2025-029

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni **le 7 avril 2025 à 20h00**, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 22

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

22 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 6

Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Alexandre Bussière
M. Sébastien Le Ferrec à M. Gilles Guillaume
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à M. Jérôme Cauët
M. Christophe Royer à M. Jules Thomas

Absent.e : 1

M. Sébastien Bouet

Nombre de votant.e.s : 28

Mme Hébé Pouchou a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteurs : Messieurs Jérôme CAUËT et Damien ROUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L2331-1, L2312-2 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2022-077 en date du 22 septembre 2022 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2022-092 en date du 20 octobre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2025 relative au rapport d'orientation budgétaire ;

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2025 de la ville annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT que l'article L. 5217-10-6 du CGCT autorise Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites suivantes : fonctionnement 2 % - investissement 2 %

Après en avoir voté par chapitre à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter les propositions budgétaires présentées par Monsieur le Maire :
 - Section de fonctionnement : 26 049 504,32 € en recettes et en dépenses
 - Section d'investissement : 15 558 681,16 € en recettes et en dépenses
- **ADOPTE** le budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget Ville, comme indiqué ci-dessous (vote par chapitre) :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Montant	Vote
011 : Charges à caractère général	4 789 533,94 €	à l'unanimité
012 : Charges de personnel	12 965 554,05 €	à l'unanimité
014 : Atténuations de produits	921 000,00 €	à l'unanimité
65 : Autres charges de gestion courante	611 616,71 €	à l'unanimité
66 : Charges financières	125 270,90 €	à l'unanimité
67 : Charges exceptionnelles	2 000,00 €	à l'unanimité
023 : Virement section investissement	5 200 000,00 €	à l'unanimité
042 : Opérations d'ordre entre sections	1 434 528,72 €	à l'unanimité
total	26 049 504,32 €	

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Montant	Vote
013 : Atténuation de charges	350 000,00 €	à l'unanimité
70 : Produits des services	1 854 407,09 €	à l'unanimité
73 : Impôts et taxes	4 444 640,00 €	à l'unanimité
731 : Fiscalité locale	12 470 640,00 €	à l'unanimité
74 : Dotations et participations	1 612 278,23 €	à l'unanimité
75 : Autres produits de gestion courante	181 940,56 €	à l'unanimité
76 : Produits financiers	4,00 €	à l'unanimité
78 : Reprises amort, dépréciations, prov	5 136,04 €	à l'unanimité
042 : Opérations ordre entre sections	1 805,56 €	à l'unanimité
002 : Résultat reporté	5 128 652,84 €	à l'unanimité
total	26 049 504,32 €	

Dépenses d'investissement (avec RAR) :

Chapitre	Montant	Vote
20 : Immobilisations incorporelles	135 124,24 €	à l'unanimité
204 : Subventions d'équipement versées	195 100,00 €	à l'unanimité
21 : Immobilisations corporelles	5 470 544,22 €	à l'unanimité
23 : Immobilisations en cours	8 863 171,14 €	à l'unanimité
16 : Emprunts et dettes assimilées	650 000,00 €	à l'unanimité
040 : Opérations d'ordre entre sections	1 805,56 €	à l'unanimité
041 : Opérations patrimoniales	242 936,00 €	à l'unanimité
total	15 558 681,16 €	

Recettes d'investissement (avec RAR) :

13 : Subventions d'investissement	3 596 350,36 €	à l'unanimité
10 : Dotations Fonds divers	550 000,00 €	à l'unanimité
1068 : Excédent de fonctionnement	4 858,97 €	à l'unanimité
024 : Produits des cessions	1 500 000,00 €	à l'unanimité
021 : Virement section fonctionnement	5 200 000,00 €	à l'unanimité
040 : Opérations d'ordre entre sections	1 434 528,72 €	à l'unanimité
041 : Opérations patrimoniales	242 936,00 €	à l'unanimité
001 : solde execution reporté	3 030 007,11 €	à l'unanimité
total	15 558 681,16 €	

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Le Maire,
 Monsieur Olivier THOMAS